CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître les intentions par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, un mois avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour dix lignes, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

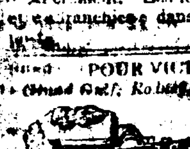

POUR VICKSBURG, WANDERER, Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à [illegible] partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à L. S. WATERS & Co., No. 34, rue de la Nouvelle Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.

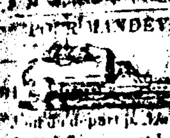

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET BELOXI.
CHANGEMENT POUR LE DEPART DU BATEAU A-VAPEUR DELTA, Capitaine Nartigue.

Jours de départ de Mandeville. Départ de Mandeville à la N. O.
Jeudi à 7 heures et 1-2 A. M. — Dimanche à 5 heures 1-2 A. M.
Vendredi à 7 heures 1-2 A. M. — Lundi à 5 heures
Samedi à 2 heures 1-2 P. M. — Mercredi à 5 heures A. M. de Beloxi.
Dimanche à 7 heures 1-2 A. M.
Mardi, à 3 heures 1-2, pour Beloxi, A. M. — Les autres jours de Mandeville à 3 heures P. M.

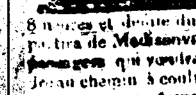

DIRECTEMENT POUR MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisse tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre, à 8 heures et demie du matin, et reviendra le même jour, il partira de Madisonville à 4 heures de l'après-midi. Les passagers qui voudraient traverser le lac, auront à se rendre au chemin à coulisse, par les chars de 8 heures; adressez-vous au capitaine à bord, ou à BAGLEY & MERRITT, No. 27, rue du Camp.
10 juin—

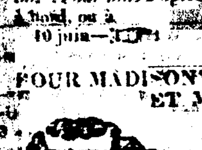

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisse, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de chaque semaine, à midi; et reviendra les jours suivants, c'est-à-dire qu'il partira de Covington par la voie de Madisonville les mardis, jeudis et samedis à 8 heures du matin. Pour plus amples détails adressez-vous au capitaine à bord, ou à BAGLEY & MERRITT, No. 27, rue du Camp.
10 juin— WM. BAGLEY, président.

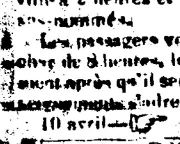

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

Le bateau-a-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 13 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin-à-coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits sus-nommés.

Les passagers voudront bien se rendre au lac par le [illegible] de 8 heures, le bateau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY, Rue du Camp no. 27.
10 avril—

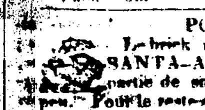

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Béloxi, et à tous les [illegible] intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis à 4 heures de l'après-midi; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à bord, ou à J. B. BYRNE.

POUR TAMPICO.

Le brick mexicain, bien connu, GENERAL SANTA-ANNA, capt. Vanstavoren, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à
8 oct M. S. CUCULLU, LAPEYRE & CO.

POUR VERACRUZ ou MATAMORES.

La goëlette mexicaine TITAN, capitaine Caceres, partira pour Véracruz ou Matamoros, comme le fret se présentera; il a la moitié de son chargement [illegible] ci-dessus. Pour balance, s'adresser à
8 oct J. PRATS & FILS.

POUR LE HAVRE.

Le navire AT HELEN MAR, capitaine B. Cook, est en chargement pour le dit port, et partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol fin voilier EMILIO, capitaine Sust, ayant la moitié de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. PRATS & FILS, rue Ste. Anne, No. 52.
29 sept

POUR LA MOBILE.

La goëlette MATHILDE, capitaine F. Ferrier, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au Bassin. 29 sept

A LOUER.—Trois Maisons à deux étages, situées dans la rue Rocher. On en donnera possession en Novembre prochain. Pour les conditions, s'adresser à TOURNE' & BECKWITH, Rue Poydras, No. 24.

A LOUER—Un magasin en briques à trois étages, rue Jefferson, à côté de celui de MM. Samuel Hermann & co. S'adresser à P. SOULE, rue St. Louis, entre Royale et Bourbon.

A Louer immédiatement.

Deux MAGASINS à un étage, en briques, couverts en ardoises, et venant d'être achevés rue du Bassin, entre les rues Toulouse et St. Pierre, et calculés pour magasinage des produits. Pour les conditions, s'adresser à P. O. SORBE,
10 oct—10 No. 118, rue Royale.

A LOUER—Une MAISON à un étage, très commode, située au No. 111, rue de l'Hôpital. S'adresser à M. DEL ACEBO, No. 88, rue Ste. Anne.
8 oct

A LOUER—Un beau et grand magasin, de cent pieds carré situé à l'encoignure des rues des Magasins, et Notre Dame, ayant neuf grandes portes faisant face aux dites rues. Pour plus amples informations, s'adresser à M DEL ACEBO, No. 86, rue St. Louis.
8 oct

A LOUER—Les [illegible], rue de Chartres. S'adresser à A. G. COCHRANE.
6 oct

A LOUER—Tout le haut de la maison et les [illegible] appartenant à Mr. P. A. Delachaise, à l'encoignure des rues Chartres et Conti. On pourra en donner possession immédiatement, s'adresser à CARLILE POLLOCK, No. 103 rue Royale.

Bureau de la Comp. des Architectes de la Nlle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 11 octobre 1834.

LES actionnaires de la compagnie des Architectes de la Ville de la Nouvelle-Orléans, sont prévenus que l'élection annuelle de cinq directeurs de la dite compagnie aura lieu au bureau de la Direction, à la presse à vapeur de la Levée, le lundi, 20 octobre courant, depuis 9 heures du matin, jusqu'à deux heures après-midi.

Par ordre de la Direction,
13 oct SOMMEREAU, secr.

UNE famille respectable prendrait en pension six à huit messieurs bien recommandés. On y parle indistinctement les deux langues, française et anglaise. s'adresser au No. 206, Rue Royale. 6 oct—6

10 CAISSES et 1600 pièces Nankins bleus, récemment reçus, et à vendre par HARRISON, BROWN & Co. 117, rue Royale.
8 oct

LES soussignés ont reçu par le brick Ercilia, de Tabasco, et offrent à vendre: 100 tonneaux de Bois de Campêche; 979 de l'eaux; 1 pièce d'acajou.
8 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

SUCRE de première qualité.—19 boucauds de Sucre de première qualité, en magasin, à vendre par DUCROS & MORPHY.

UN grand assortiment de marchandises sèches, propres au marché mexicain, en débarquement du navire Cornelius, de Liverpool, et à vendre par G. VANCE, No. 41, rue de la Douane.

Entrepôt de Charbon, No. 158, rue Toulouse.

CHARBON—10,000 barils Charbon de pierre Kentucky, Liverpool et d'Ecosse, première qualité. Aussi, charbon de forge. S'adresser à l'adresse ci-dessus, ou à W. E & R MURPHY.

TRAITES sur France, à vendre rue de l'Esplanade, au consulat de France. 6 août

LABORDE Frères, Selliers, Carossiers, rue de Chartres No. 161, ont l'honneur d'annoncer à leurs pratiques et au public en général, qu'ils viennent de recevoir directement de Paris par la voie du nord, un assortiment de Marchandises concernant leur état; tels que, Selles, à la Hussarde, do. demi hussarde, do. élastiques, do. anglaises, Brides à la hussarde, T esses, do. anglaise, etc. Harnais pour cabriolet, Fouets en tout genre. Enfin tout ce qui concerne la Sellerie, Carosserie; le tout a été confectionné dans les premiers établissements de Paris.

Ils se chargent aussi par le passé de raccommodage de voitures, cabriolets, selles &c.

Ils osent espérer, par leur zèle, mériter de plus en plus le patronage de ceux qui les ont honoré de leur confiance.
4 sept—6 LABORDE FRERES.

AVIS.

VENANT de former un nouvel établissement de Pharmacie et Droguerie à l'encoignure des rues Bourbon et Douane, le soussigné prie les personnes qui avaient bien voulu l'honorer de leur confiance de continuer à le favoriser de leur patronage.

Elles trouveront constamment chez lui des bons médicamens et à des prix très modérés.
22 sept—15 L. GAMOTIS, Pharmacien

SEGCLAN, *Coiffeur*, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir les dames et messieurs de cette ville, qu'il vient d'ouvrir un magazin concernant son état, rue de Chartres entre Toulouse et St. Pierre, près la Place d'Armes, au No. 1?5, où il confectionnera toutes sortes de postiches, dans le genre le plus nouveau, tels que perruques pour dames et pour hommes; pour dames, soit à la Ninon ou cache folie, avec de longs cheveux, tours à bandeaux, dans tous les genres de frizettes et nattes de toute les nuances, à un prix très modéré.

Il razera et taillera les cheveux dans n'importe quelle genre qu'on puisse lui demander, avec toute la propreté qu'on peut exige de son état. Il espère que le public voudra bien l'encourager. 22 sept—15.

$10 DE RECOMPENSE.

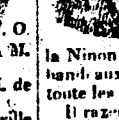

Parti marron de chez le soussigné, le 1er courant, le nègre NELSON, âgé de 27 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, ayant une cicatrice au sourcil de l'oeil gauche, et une autre au bout de la joue près du nez. Ledit esclave a été dernièrement acheté de M. Bishop, et appartenait ci-devant à M. Bonrose. Comme il a emporté beaucoup de linge, il serait difficile de dire les vêtements qu'il porte. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis.
13 oct— Y. M'DANIEL.

$25 DE RECOMPENSE.

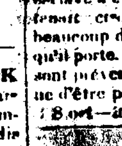

A celui qui conduira chez les soussignés, ou logera dans une des prisons de l'Etat de la Louisiane, le mulâtre nommé PHILEMON, taille de 5 pieds 5 à 6 pouces, se faisant passer pour libre; couleur brune, cheveux crépus et une marque sur l'oeil gauche, un peu au-dessous du sil; il est créole du pays, parlant passablement l'anglais, maçon ayant fait son apprentissage chez M. John Mitchell.

Le public est prévenu de ne pas lui donner asyle sous les peines portées par la loi. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
AN. JONAU, rue du Canal, No. 182, ou à
SOIZE DOCQUEMINE,
8 oct—6 rue St. Philippe, salle Washington.

$15 DE RECOMPENSE.

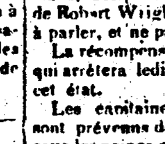

Parti marron dimanche soir, 27 du courant, de la goëlette Delphen, capitaine Edward Sanctier, le griffe nommé WASHINGTON, de la taille de 5 pieds 5 à 6 pouces, et âgé de 18 ans. Il a la bouche grande, le teint beau. Il est aisé à reconnaître par une cicatrice de 4 pouces de long, qu'il a sur la poitrine.

Le jour de sa fuite il avait sur lui une chemise de coton blanc, des pantalons de cotonnade bleue; il a été acheté de Robert Wright au mois de mai dernier; il a de la peine à parler, et ne parle que l'anglais.

La récompense ci-dessus sera donnée à toute personne qui arrêtera ledit griffe et le mettra dans une prison de cet état.

Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur &c., sont prévenus de ne pas recevoir ledit griffe à leur bord sous les peines portées par la loi.
W. E & R. MURPHY,
No. 132, rue du Bassin, entre les rues Toulouse et St. Louis. 1 oct—

Vingt-cinq piastres de récompense

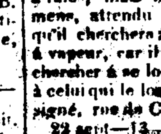

SERONT données pour l'arrestation en ville, ou cinquante piastres, si on arrête hors de l'Etat, le mulâtre HENRY, âgé d'environ 23 ou 24 ans, taille de six pieds, parlant très-fort et bégayant lorsqu'il parle vite. C'est un esclave de bonne mine. Il portait, lors de son départ, une veste d'un vert foncé, un gilet blanc et un pantalon bleu à raies, mais il est probable qu'il a pu changer de vêtemens, attendu qu'il a emporté du linge. On présume qu'il cherchera à s'embarquer sur un navire ou un bateau à vapeur, car il a eu, il y a quelques jours, un billet pour chercher à se louer. La récompense susdite sera donnée à celui qui le logera à la geole, ou le ramènera au soussigné, rue de Canal, No. 81, qui paiera tous les frais.
22 sept—13 JOHN PRENDERGAST.

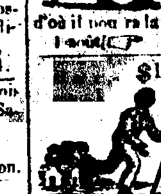

PARTIE marronne dimanche 6 juillet, une mulâtresse nommée MARIA, d'environ 4 pieds 3 pouces de haut, ayant les yeux un peu enfoncés dans la tête, et la démarche légère, venue depuis peu du Natchez, âgée d'environ 23 ans, et parlant l'anglais. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque l'amènera au soussigné, ou la mettra dans une prison d'où il pourra la retirer.
ROBERT PARK,
No. 17, rue de la Commune.

$15 DE RECOMPENSE.

Seront payées par le soussigné à celui qui lui ramènera, ou logera dans une des geoles de cet Etat, le nègre nommé SAM, parti marron depuis plusieurs mois, âgé de 17 ans, mais petit pour son âge et ne représentant par sa taille, qu'à peu près 14 ou 15 ans, parlant l'anglais et le français, les lèvres un peu grosses, et la bouche naturellement assez entr'ouverte pour laisser voir qu'il lui manque plusieurs dents à la machoire supérieure, &c., le regard en dessous surtout lorsqu'il est inspiré par la crainte. Il a été vu en ville et dans les faubourgs d'en haut.
C. HUCHET KERNION.

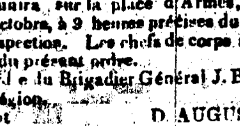

LEGION DE LA LOUISIANE,
Nouvelle-Orléans, le 20 sept. 1834.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la place d'Armes, le Dimanche, 26 du mois d'octobre, à 9 heures précises du matin, pour une revue d'inspection. Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Brigadier Général J. B. Plauché, commandant la légion.
22 sept D. AUGUSTIN, aide de camp

LEGION DE LA LOUISIANE,
Nouvelle-Orléans, le 1er. octobre 1834.

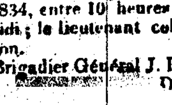

CONFORMEMENT aux ordres Généraux du 27 septembre 1834, une élection de Major Général de la première division de la milice de l'Etat de la Louisiane, aura lieu au Bureau de l'Adjudant Général, le samedi, 1er. novembre 1834, entre 10 heures du matin, et 3 heures de l'après-midi; le lieutenant colonel C. F. Daunoy, présidera l'élection.

Par ordre du Brigadier Général J. B. Planché, commandant la Légion.
D. AUGUSTIN,
6 oct aide de camp

LES soussignés reçoivent par le navire Alabama et offrent à vendre à des prix modérés, un assortiment de

Draps en couleur, Tarlatanes, Rubans satin assortis, Schalls et Fichus nouveaux, Chaussons et Bas de laine noirs et en couleur, do. de coton, do. de soie, Mérinos anglais, Foulards pour robe, et pour mouchoirs, Cravattes noires en gros de naple et en satin, Schalls Mérinos, 5 4; Gros de Naple et Gros de Berlin noirs, unis, brochés et moirés, Ouvrés pour serviettes, do. pour nappes, Fil en couleur, Indiennes françaises et anglaises, Mousselines blanches pour robes et pour meubles, Cotonnade de toute espèce, Palatines diverses, et une quantité d'autres articles.
BORDERES FRERES,
13 oct Rue de Chartres, No. 71.

MALLES—En débarquement des navires Hogarth et Grand Turc, à vendre par les soussignés:
50 jeux de malles couvertes en peau de cheval et de veau marin;
250 grosses Boîtes de première qualité;
20 caisses de Brodequins.
WILLIAM HOLMES & CO,
6 oct No. 92, rue de la Levée.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu jeudi, 16 octobre 1834, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, les esclaves ci-après désignés.

Jim Cooley, nègre de 28 à 30 ans, charpentier de navire,

John, dit Anthony, de 28 ans environ, arrimeur et hache.

Jim Punch, âgé d'environ 28 ans, charretier et hache.

Conditions: 4 et 8 mois de crédit, en billets à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les esclaves sont vendus garantis des vices et maladies prévues par la loi, et sont depuis un an dans le pays.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par W. Boswell, notaire public. 13 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi, 18 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi, les propriétés suivantes, savoir:

Trois Terrains situés dans la rue des Champs Elysées; le No. 2, est à l'encoignure de cette rue et de celle du Craps, a 20 pieds de face sur 100 de profondeur, mesure américaine; le No. 2, a 23 pieds sur 100; le No 3, a 23 pieds sur 100; le No. 4, a 27 pieds 10 pouces 3-4, sur 61 pieds; le No. 5 a 21 pieds 3 pouces 3-4, sur 127 pieds de profondeur.

Aussi: Une maison qui se loue $10 par mois. Le plan est à la Bourse.

Conditions: Un tiers payable le 1er. mars 1835, un tiers le 1er. septembre 1835, et le reste le 1er. mars 1836.

Les actes de vente en l'étude de Wm Y Lewis, aux frais des acquéreurs. 13 oct

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu lundi 20 octobre courant, à midi, à la Bourse, les esclaves de choix ci après décrits et tous acclimatés, savoir:

1o. Jonas, griffe américain, âgé d'environ 26 ans, bon sujet, un peu charpentier et tonnellier, bon sucrier, bonne hache et pioche, bon à la brouette; conduit bien les chevaux, et serait très utile dans une presse à coton.

2o. Moses, nègre africain, de 28 ans, journalier, obéissant et fidèle.

3o. Robin alias Reuben, nègre américain de 30 ans, journalier, et nègre de champ, bon sujet, et sachant se servir de la hache, de la bêche et de la brouette.

4o. Ned, nègre américain, âgé de 34 ans, bon sujet, journalier et charretier; est habitué à scier et à se servir de la bêche et de la brouette.

5o. Narcisse alias Cato, âgé de 18 ou 19 ans, nègre fort et bien portant, habitué à scier, à bêcher et à rouler la brouette: il a travaillé dans une briqueterie, et serait utile dans une presse à coton.

6o. Cyrus, nègre ou griffe de 20 ans, bon sujet, habitué à scier et à fendre du bois; sait se servir de la pelle et de la brouette, et a travaillé dans une briqueterie; il est fort, bien portant et conviendrait dans une presse à coton. Il sera vendu avec sa femme.

7o. Winney, âgée de 16 ou 17 ans, blanchisseuse et cuisinière ordinaire, forte et bien portante, et bon sujet; elle parle les deux langues.

8o. Robert, âgé de 19 ans, bon sujet; sait faire le marché, prendre soin d'une maison, sait conduire une charrette, bêche et roule la brouette.

9o. James, nègre âgé de 37 ans, domestique et un peu charpentier, sait soigner les chevaux, conduire une charrette et faire la cuisine à l'américaine; il est très intelligent.

10o. Henry, âgé de 22 ans, bon sujet, bonne hache, bêche et brouette; ayant travaillé sur une sucrerie; il est industrieux, fort et bien portant et conviendrait pour une presse à coton.

11o. William alias Banks, (frère d'Henry), âgé de 24 ans, sujet fidèle et habitué à tout sur une habitation.

12o. Nelson, âgé de 24 ans, d'un très bon caractère, sujet rare, très industrieux, fort, actif, bonne hache, bêche et brouette, et conviendrait dans une presse à coton.

13o. William alias Porterfield, âgé de 24 ans, très beau nègre, bon sujet, bonne hache et brouette, fort, bien portant et actif, et conviendrait dans une presse à coton.

14o. Tom, de 23 ans, bon laboureur, bucheron, nègre de champ, charretier et palfrenier.

Les actes de vente pardevant G. Le Gardeur, aux frais des acquéreurs. 13 oct

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 28 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Terrain situé à l'encoignure des rues Domaine et des Remparts, ayant 30 pieds français de face à la rue des Remparts, sur 90 pieds ou plus de face à la rue Dumaine, sur lequel il y a une maison briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, composée de 4 appartemens, 2 cabinets et une galerie, une cuisine en briques à étage, composée de 7 pièces, dont 3 à feux; une autre cuisine briquetée entre poteaux, latrines doubles en briques, la cour est carrelée, et le tout en bon état.

La dite propriété est louée à bail à raison de $50 par mois, depuis le 3 novembre 1833, et sera livrée le 3 novembre prochain.

Conditions: Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets par coupons endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 10 oct

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu le mardi, 28 octobre, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues de la Nouvelle-Levée & Delord, un fond de Cabaret. 10 oct

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu le vendredi 17 du courant, à 10 heures du matin, à la résidence de G. W. White, rue St. Charles, entre Girod et Poydras, les Meubles et autres Effets mobiliers, abandonnés par le dit G. W. White aux créanciers de Townsley, Prieur & Co.
6 oct—6 A. PRIEUR, syndic

PAR F. DUTILLET.
Frédéric Reynoir vs. ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 12 Septembre courant, il sera vendu, le Mercredi 15 Octobre prochain, à midi, à la bourse Hewlett, le nègre nommé NOEL, abandonné par ledit Reynoir à ses créanciers.

Conditions: Payable à 4 mois, en billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
17 septembre—10,2ps

PAR F. DUTILLET,
Jean Toussaint vs. ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 11 Septembre courant, il sera vendu, le Mercredi 15 Octobre prochain, à midi, à la bourse de Hewlett, l'esclave Abraham, abandonné par ledit Toussaint à ses créanciers: ce sujet est vendu comme maronneur, ayant fait une absence de huit jours depuis qu'il est en la possession du syndic.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 17 sept—10.2ps

DISSOLUTION DE SOCIETE—La société de John Hall & Co., est à dater de ce jour, dissoute d'un consentement mutuel; toutes les personnes qui ont des réclamations à faire contre l'ancienne société de Hall, Hopkins & Co., ou de John Hall & Co., sont priées de les présenter à John Hall, aux Nos. 17 et 18, Nouvelle Levée, et toutes celles qui doivent à l'une ou l'autre société; sont également invitées de venir immédiatement régler leurs comptes. Le nom de John Hall & Co., ne sera seulement que pour liquidation des affaires.

Nouvelle-Orléans, 18 sept. 1834.
JOHN HALL,
JAMES PUECH,
19 sept—30 JOHN D. BEIN.

LA SOCIETE de Puech & Bein, est, à dater de ce jour, dissoute d'un commun accord, ayant vendu leur fond entier de quincaillerie et de fournitures de navires à Messrs. J. Hall, Walker & Walton, qui continueront la direction de ces affaires dans toutes ses branches aux Nos. 17 et 18, rue de la Nouvelle-Levée. Nous sollicitons la continuation de patronage, qui nous a été ci devant accordé par nos amis, et les habitués du magasin ci-dessus. Le nom de la société, ne sera seulement employé que pour la liquidation des affaires.

Nouvelle-Orléans, 18 sept. 1834.
JAMES PUECH,
19 sept—30 JOHN D. BEIN.

LES SOUSSIGNES ayant formé une société et acheté le Fond entier du Magasin de MM. Puech & Bein, continueront les affaires, pour la vente en gros et en détail, des quincailleries américaines et européennes, ainsi que celle des fournitures de navires dans toutes les branches; sous la raison de J. Hall, Walker & Walton, aux nouveaux *magasins Nos. 17 et 18, rue de la Nouvelle-Levée*. Ils sollicitent respectueusement le patronage que le public a accordé à l'ancienne maison.

Nouvelle-Orléans, 18 sept. 1834.
JOHN HALL.
E. B. WALKER, Jr.;
Jos. G. WALTON.
Par son chargé d'affaire *John S. Walton.*
19 sept—30

AVIS.

ATTENDU que Joseph Le Carpentier s'est adressé à moi pour faire annuler un cautionnement de huit mille piastres souscrit par lui, le 29 d'Octobre 1829, comme encanteur, pour la ville et paroisse d'Orléans.

Avis est donné à toutes personnes y intéressées de déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans quatre vingt dix jours après la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles ledit cautionnement ne serait pas annulé, ainsi que l'hypothèque en résultant.

Donné sous ma main et sous le sceau de l'Etat à la Nouvelle-Orléans, ce jour 30 Août 1834, (L. S.) et la 59ème. année de l'Indépendance des Etats-Unis.
Signé A. B. ROMAN.
Par le Gouverneur,
Signé G. EUSTIS,
26 sept—30 Secrétaire d'Etat.

PIERRES A PAVER et à rigolles, à vendre par P. J. TRICOU,
1 sept rue St. Louis.

TRAITES sur New-York, à 60 jours de vue au pair, à vendre par
29 sept J. PRATS & FILS.

VENTES PAR LE SHERIF.

COUR DE DISTRICT.—Adams & Andrews contre Stephen K. Baron.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, Samedi, 8 Novembre prochain, à une heure après-midi, la propriété mentionnée dans ledit ordre de saisie et de vente décrite comme il suit, savoir: tout ce lot de Terre situé dans le faub. Annonciation, formant l'encoignure des rues Magasins, Felicité et Richard, composé de trois lots désignés sous les numéros cinq, six, sept dans l'Ilet No. quarante six du plan original dudit faubourg, dressé par Barthélemy Lafon, le 18 Mai 1807, (mesure plus ou moins grande) avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous droits et privilèges qui leur appartiennent d'une manière quelconque.

Conditions—Comptant.
6 octobre G. W. MORGAN, Shérif.

Abner Robinson contre Marie Thérèse Smith f. c. l.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, lundi 10 novembre prochain, à 1 heure après midi,

Un mulâtre nommé Billy ou William, âgé d'environ 22 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.
6 oct G W MORGAN, shériff

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, dans cette ville, samedi, 8 novembre prochain, à 1 heure après-midi,

La mulâtresse esclave nommée Milly, autrement Mildrid, âgée d'environ 18 ans, saisie à la poursuite de la veuve J. P. M. Harang, administratrice &c.

Conditions: comptant.
6 oct G W MORGAN, shériff

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, dans cette ville, lundi 10 novembre prochain, à une heure après midi, la propriété mentionnée dans ledit ordre de saisie et de vente, et décrite comme il suit, savoir:

La propriété située dans le faubourg Clouet, près de cette ville, et connue sous le nom de Frescaty, et composée d'un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, faisant face au fleuve, et mesurant 5[illegible] pieds de face sur la Grande Route, sur une profondeur de 132 pieds de la Grande Route où cette profondeur commence, allant en s'élargissant jusqu'aux rues Louisa et Piety: dans lequel endroit ce lot à 236 pds. 8 pouces de large d'une rue à l'autre; et 160 pieds de profondeur: le tout à la mesure anglaise; il est borné par la propriété de Charles Carroll, et il est saisi à la poursuite de Manuel Andry.

Conditions: Comptant.
6 oct G W MORGAN, shériff

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, Mercredi, 5 Novembre prochain, à une heure après-midi; 4 Lots de Terre situés dans le faubourg Montreuil de cette ville, désignés par les numéros 1, 2, 3 et 4, dans l'ilet No. 12, d'après un plan dudit faubourg dressé par Jos. Pilié, voyer de la ville, le 16 Juin 1831, et déposé au bureau d'Octave de Armas, notaire public.

Lesdits quatre lots de Terre forment ensemble l'ilet No. 12, compris entre les rues de la Promenade, des Bons Enfans, Morales et Désiré.

Un Lot de Terre désigné par le No. 12, dans l'ilet No. 2, situé dans le faubourg Washington de cette ville, dans la rue Moreau; entre les rues St. Ferdinand et Delphine, ayant (mesure américaine) quarante six pieds huit pouces de face à la rue Moreau, sur une profondeur de cent cinquante huit pieds, comme on peut le voir par le plan d'une partie dudit faubourg Washington, dressé par Jos. Pilié, voyer de la ville, à la date du premier Juin 1831, déposé à l'étude de Charles Janin, alors notaire public, par un acte daté du 10 du même mois de Juin, aussi bien que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; saisis à la poursuite de B. & A Soulie. Conditions: Comptant. 3 oct G. W. MORGAN, Shérif.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 3 novembre prochain, à 1 heure après-midi,

Deux nègres savoir: Washington et Alexis, saisis à la poursuite de Isaac Franklin Conditions: comptant.
3 oct G W MORGAN, shérif

Marie Anne Dragon, femme d'André Dimitry vs. André Dimitry son mari.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en cette ville, le mardi 4 novembre prochain, à 1 heure après midi,

Un Lot de Terre dans le faubourg Franklin, désigné par le No. 7, dans l'ilet 6, ayant environ 56 pieds 7 pouces face à la rue d'Espagne, sur environ 180 pieds de profondeur sur la rue Moraies, mesure française.

Deux Lots de Terres situés dans le faubourg Franklin, Nos. 13 et 14, dans l'ilet No. 58, ayant chaque, environ 40 pieds (mesure anglaise) sur la rue Marigny, entre St. Jean et St. André, et 120 pieds de profondeur.

Et la négresse Phoebe, âgée d'environ 40 ans, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
3 oct G W MORGAN, shérif

COUR DE PAROISSE.—*Lucien Guillaume Hilligsberg contre Philip Augustus Hamblet.*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Samedi, 18 Octobre, à une heure de l'après-midi, la propriété décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:—

Un certain Lot de Terre appartenant au défendeur, situé derrière la ville et désigné par le No 77, dans le bourg No. 6, sur le plan dressé le 12 de Mai 1819, par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposé en l'étude de feu Michel de Armas, notaire public, par un acte en date du 16 Juin 1819. Ledit lot de Terre étant d'une forme irrégulière et mesurant cinquante pieds de face à la rue des Communes, soixante dix pieds 4 pouces de face à la rue du Cirque, quarante huit pieds 6 pouces de face à la rue des Remparts, cinquante six pieds 6 pouces le long du terrain No. 78, et cent quatre pieds le long du terrain No. 76; le tout mesure française.

Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement vendue au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à douze mois de terme; l'acquéreur fournissant ses billets avec suffisante sécurité, portant dix pour cent d'intérêt, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement.
1er. octobre G. W. MORGAN, Shérif.

C. Massieu vs. George Went.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le samedi, 18 oct. à 1 heure après midi,

Une négresse esclave nommée Rachel, âgée d'environ 24 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, ladite esclave sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à 12 mois de crédit; l'acquéreur fournissant des billets avec suffisante sécurité, portant 5 pour cent d'intérêt, et hypothèque sur l'esclave jusqu'à parfait paiement.
1 oct G. W. MORGAN, shérif

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera exposé en vente à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi, 18 octobre prochain, à une heure,

Un nègre nommé Charles, âgé d'environ 28 ans, saisi à la poursuite de Léon Courcelle.
17 sept G W MORGAN, shériff

Joseph Jolly vs. I. Modica.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, de cette ville, le lundi, 27 octobre prochain, à 1 heure après-midi

Un Lot de Terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, à l'encoignure des rues Craps et Louisa, faubourg Clouet. ayant 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
26 sept G. W. MORGAN, shérif

COUR DE PAROISSE.—*Eulalie Mandeville contre Jacques Louis Prévost.*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Lundi 27ème. jour d'Octobre prochain, à une heure de l'après-midi,

UN LOT DE TERRE

situé en cette ville, sur l'emplacement où se trouvait autrefois le fort St. Charles, mesurant soixante quatre pieds de face à la rue des Champs Elysées, sur cent-six pieds six pouces de profondeur, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent; lequel lot de terre est composé de deux terrains mesurant chacun trente deux pieds de face sur cent-six pieds six pouces de profondeur, désignés par les Nos. huit et neuf, sur le plan dressé le 1er. Mai 1828, par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposé le 27 Mai de la même année, en l'étude de Michel de Armas, notaire public.—Conditions:—Comptant.
24 sept G. W. MORGAN, Shérif.

Mélicerte Jenkins femme de Wm. Moore vs. Stephen K. Barow.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie, et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, à l'encoignure des rues Chartres et St Louis, en cette ville, le jeudi, 30 octobre prochain, à une heure après midi.

Un certain Lot de Terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent dans le faubourg Lacourse, désigné sous le No. 6, de l'Ilet No. 20, mesurant mesure française, 60 pieds de face, sur la rue de Lacourse, sur 180 pieds de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.
26 août G W MORGAN, shérif

VENTES PAR LE SHERIF.

Les héritiers de Ve. Pre. Denis Delaronde vs. Pierre Devergès Senior et Junior.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, mardi, 11 novembre prochain, à 1 heure après-midi, l'esclave créole nommé Petit Louis, âgé d'environ 33 ans. Conditions: comptant.
8 oct G W MORGAN, shériff

Manuel Andry et Pierre Dubertrand, syndics de J. B. Ory vs. Jean Flecheux.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi, 27 octobre courant, à 1 heure après-midi,

Deux nègres nommés Ben et Husson, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, les dits esclaves seront définitivement adjugés au plus haut et dernier enchérisseur, pour les prix qui seront offerts, à 12 mois de crédit; l'acquéreur fournissant des billets avec suffisante sécurité, portant 10 pour cent d'intérêt, et hypothèque sur les esclaves vendus jusqu'à parfait paiement.
10 oct G W MORGAN, shérif

J B Hyde & Brother vs. Peleg. B. Phelps & Ellen C. Whitehead.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le jeudi, 13 novembre prochain, à 1 heure P. M.

La propriété mentionnée dans le dit ordre de saisie et de vente comme il suit, savoir:

Un certain Lot de Terre situé dans le faubourg Saulet formant l'encoignure des rues Calliope et Apollo, mesurant 60 pieds de face sur la rue Apollo, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, avec les bâtisses et améliorations dessus. Conditions: comptant.
10 oct G W MORGAN, shériff

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens.—Samedi 18 Octobre courant, à 10 heures du matin, il sera exposé en vente, dans la rue des Français, entre les rues Moreau et Casacalvo, faub. Marigny, les Effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Jacques Fenrey.

Conditions—Comptant.—Par ordre de la Cour.
13 oct W. F. C. DUPLESSIS, Régister.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 14 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Francisca Moriña, les esclaves et la propriété ci après décrits, savoir:

ESCLAVES.

Magdeleine, négresse âgée d'environ 30 ans, et son enfant nommé Ninme, âgé de 14 mois.

PROPRIETE.

Un Terrain, situé au faubourg Clouet, dans la rue Louisa, entre les rues de la Levée et des Grands Hommes, ayant 30 pieds de face à la rue Louisa, sur 140 pieds de profondeur, ensemble une vieille maison en bois.

Conditions de la vente: Les esclaves, un quart comptant, et la balance à 6 mois de crédit, et le lot de terre à 6, 12 et 18 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 8 oct

Succession de Samuel Mason.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Avis est par le present donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Robert C. Stockton, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,
8 oct W F C DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que N. B. Le Breton a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jean Gravier, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
6 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de Michel Bridon.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la défunte, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la Cour.
13 oct W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—Attendu que B. C Elliott a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Silas Wescott décédé ab intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
10 oct W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession Juan Rodriguez.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Fernando Lemos, exécuteur testamentaire, ne serait point approuvé et homologué.—Par ordre de la Cour.
13 oct W. F. C. DUPLESSIS, Régister

COUR DES PREUVES.—*Paroisse St. Charles*—Succession de feu François Hardy de Boisblanc.—En vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse St. Charles, en date du premier octobre 1834, et aussi avec l'autorisation de Charles Fortier, syndic des créanciers de Louis Hardy de Boisblanc, ledit syndic agissant avec l'autorisation de la Cour de District dans et pour le Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, dans ladite paroisse St. Charles, le 4 Novembre prochain, à midi, sur l'habitation appartenant présentement à Messrs. François et Louis Hardy de Boisblanc, située sur la rive droite du fleuve Mississipi, environ à 21 milles de la Nouvelle-Orléans.

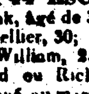

La dite HABITATION, dont la moitié indivise appartient maintenant à la succession de feu François Hardy Boisblanc, et l'autre moitié indivise aux créanciers de Louis Hardy de Boisblanc, mesurant 13 arpents de face au fleuve Mississipi, sur 40 de profondeur, attenant à la borne supérieure à l'habitation de M. Onésiphore St. Amand, à la borne inférieure à celle de Mme Vve. Baptiste St. Amand, ensemble, toutes les dépendances et circonstances de la dite habitation.

Et 44 ESCLAVES, nommés comme suit, savoir: Frank, âgé de 30 ans; François, 40; Patrick, 25; Dauness, tonnellier, 30; Ben, 45; Térence. adonné au marronnage 45; William, 25; Biley, 45; Georges, 25; Tom, 35; Richard ou Ricketti, tonnellier 35; Anthony, 30; Peter, adonné au marronnage, 25; Frédéric, 40; Bob, 45; Anago, 35; Antoine, 45; Etienne, 35; Barba, 35; Sunday, 27 Sam, congo, 50; Vincent, 25; Alexis, 30; Cupidon, 75; Betsy, 56; Marianne, 50; Henriette boulangère, 30; avec son enfant Félicie, âgée de 18 mois, Bancia, 30; Liza, 20; Céleste, 22; Charlotte, 25; Mathilde, 20, avec son enfant Luciana, âgée de 18 mois; Phoebé, boulangère, 29 ans; Brigitte, 20 ans; Martha, 25 ans, avec ses deux enfans; Victorine, âgée de 6 ans, et Robert de 18 mois; Louisa, 30; Jaquot, 55; Rachel, 35; Marie Louise, cuisinière et blanchisseuse, 50; Auguste, 38, Sans-Culotte, 35.

Ladite habitation, circonstances et dépendances, et les esclaves seront vendus en bloc, aux conditions suivantes, savoir: dix mille piastres comptant, et la balance en trois paiemens égaux, payables en tout Avril des années 1836, 1837 et 1838; l'acquéreur devra fournir deux billets pour chacun des paiemens, avec un endosseur à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Et le même jour, et sur la même habitation j'exposerai aussi en vente publique, les objets de ménage appartenant à la succession de feu François Hardy de Boisblanc, et l'esclave Peggy, âgée de 35 ans.

Conditions: Les objets de ménage payables comptant, et l'esclave Peggy, à 6 mois de crédit; l'acquéreur devra fournir un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Charles, 1er. octobre 1834.
3 oct—12,2ps J L LABRANCHE, juge

E. J. FORSTALL & Co., ont reçu par le navire S. Bolivar, du Havre, les marchandises suivantes choisies exprès pour le marché mexicain, et qu'il offre en vente:
13 balles de mousselines imprimées; 15 do. imprimées;
1 boite de mouchoirs de Foulard;
1 boite de Rubans; 1 do. de Lacets;
15 do. de Bayettes de 6 fils;
250 do. de Gris de ménages;
5 do. de Guingham;
3 do. de Guingham imprimées.
rue Royale
5 juin

PERDU.

LE soussigné a perdu hier matin, entre la rue de la Douane et l'encoignure des rues Bienville et Levée, un PAQUET roulé avec un papier blanc, contenant dix neuf cent trente piastres; savoir: Un billet de $1600, et un checke sur la banque de l'Union, tiré par S. J. Hobson & Co., de six cents piastres, le reste en billets dont il ne se rappelle.

Celui qui le trouvera sera libéralement récompensé en le remettant au soussigné, encoignure des rues Bienville et Levée.
15 juillet J. S. McFARLANE.

ASSOCIATION CONSOLIDEE,
Nouvelle-Orléans, le 6 octobre 1834.

CETTE institution achète des Traites sur New-York, à 60 jours de vue, à 1 pour cent d'escompte.
6 oct A. MILTENBERGER, caissier.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens.—Jeudi, 23 Octobre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse pour compte de la succession de feue Gertrudes Daigle; l'esclave suivant, savoir:—

SALLY, négresse âgée d'environ 27 ans.

Conditions de la vente:—Moitié payable le 18 Avril prochain, 1835, et l'autre moitié le 15 Avril 1836, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég.
15 septembre

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 21 octobre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Paul Lacour Dubourg, les esclaves ci-après décrits, savoir:

1° Alexandre, nègre créole, âgé d'environ 45 ans, charretier et mouleur.

2° Jacques, nègre âgé d'environ 16 ans, charretier.

3° Lubin, nègre âgé d'environ 32 ans, cordonnier, charretier, mouleur, adonné à la boisson.

4° Michel, nègre créole, âgé d'environ 25 ans, mouleur et charretier.

5° Paul, nègre âgé d'environ 45 ans, mouleur, ayant une hernie.

6° James, nègre américain, âgé d'environ 21 ans, mouleur, depuis 6 ans dans le pays.

7° Adams, nègre américain, âgé d'environ 20 ans, mouleur et acclimaté.

8° Isaac, nègre américain, âgé d'environ 15 ans, charretier, depuis 6 ans dans le pays.

9° Feux, nègre créole, âgé d'environ 18 ans, charretier.

10° Manuel, nègre africain, âgé d'environ 28 ans, mouleur.

11° Smart, nègre africain, âgé d'environ 25 ans, mouleur.

12° Tom, nègre africain, âgé d'environ 25 ans, mouleur.

13° Manuel, mulâtre âgé d'environ 22 ans.

14° Charlotte, négresse âgée d'environ 30 ans, mouleuse.

15° Merry, négresse américaine, âgée d'environ 42 ans, acclimatée.

16° Marie, négresse africaine, âgée d'environ 45 ans, mouleuse.

17° Isabelle, griffonne américaine, âgée d'environ 30 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

18° Adelaïde, négresse créole âgée d'environ 38 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

19° Thérèze, négresse âgée d'environ 61 ans.

Tous les esclaves ci-dessus nommés sont de bons sujets et sont garantis des vices et maladies prévues par la loi, à l'exception de Paul.

Conditions de la vente: Moitié payable dans tout mars 1835, et l'autre moitié dans tout mars 1836, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.
12 septembre

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 16 octobre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alexander L. Decourts, les esclaves suivants, savoir:

1° Ben, nègre âgé d'environ 13 ans.

2° Tom ou Thomas, mulâtre âgé de 24 ans, domestique de maison, buvant quelquefois, ayant une hernie.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. *Les actes de vente seront passés* en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 12 sept

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 28 Octobre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu Calixte Lévis, les esclaves ci-après décrits, savoir:

HELEN, négresse congo, âgée d'environ 35 ans, bon sujet, pleinement garantie, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et ses trois enfans Michel, José et Henry.

Conditions de la vente:—Six mois de crédit en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cénas, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 24 sept

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens.—Jeudi, 30 Octobre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Adams, les esclaves suivans, savoir:

Elsey, négresse âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Rosetta, négresse âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, adonnée à la boisson.

Conditions de la vente:—Six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs 26 sept

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 25 octobre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Love, les esclaves suivants, savoir:

Patience, négresse âgée d'environ 23 ans.

Jenny, mulâtresse âgée d'environ 15 ans.

Conditions de la vente: 3, 6 et 9 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N B Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y Lewis, not. pub., aux frais des acquéreurs. 19 sept

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens.—Vendredi, 24 Octobre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feu Toussaint Marot, les esclaves suivans, savoir:

Sally, négresse, âgée d'environ 20 ans, blanchisseuse, s'étant absentée deux fois.

Pauline, négresse, âgée d'environ 27 ans, blanchisseuse, repasseuse, bonne domestique et cuisinière.

Marianne, négresse congo, âgée d'environ 45 ans, cuisinière.

Conditions de la vente:—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théo. Seghers. not. pub. aux frais des acquéreurs.
24 septembre.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela peut concerner. Qu'il soit connu qu'Henriette Bonvous, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressée à moi, W F C Duplessis, Régister des Testaments dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio et greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires, approuvé le 10 Mars 1834, et étant à ma connaissance que la dite Henriette Bonvous est devenue acquéreur de la propriété ci-après décrite, vendue par Jos. Lecarpentier, un des encanteurs pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, le 4 septembre 1834, d'après un ordre de cette cour en date du 20 janvier 1834, dans la succession de feu Antoine Thomas Hypolite Leriche, lequel ordre fut rendu sur la demande du tuteur de l'héritier mineur du défunt.

Description de la propriété d'après le Transfer Judiciaire.

Un Terrain situé en cette ville, à l'encoignure des rues *du Bassin et St. Louis*, ayant 31 pieds de face à la rue du Bassin, sur 60 pieds de profondeur et de face à la rue St. Louis, sur lequel terrain il y a une maison en bois.

Le prix de la vente faite comme il est dit ci dessus à ladite Henriette Bonvous est de dix neuf cent quarante cinq piastres, payable dans 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

A ces causes toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations à la propriété ci dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite ou de tout autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi j'y ai apposé ma signature et L. S. le sceau de la dite Cour des Preuves, ce vingt-quatrième jour du mois de septembre de l'Année de notre Seigneur mil huit cent trente quatre.
1er. oct 3 W F C DUPLESSIS, reg.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian juge—No. 7744.—John Thorne contre ses créanciers et les créanciers de Kerr Thorne & co.—La cession de propriété par le pétitionnaire est acceptée par la cour pour le bénéfice des créanciers du dit pétitionnaire et de Kerr Thorne & co.; il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de B. Cénas, notaire public, le lundi, 20 octobre courant, pour délibérer sur les affaires des insolvables, et en même temps toutes poursuites contre leurs personnes et propriétés sont suspendues.

Bureau du Greffier, 9 octobre 1834.
13 oct—3 [illegible], député greffier

24 TONS of Campeche wood, for sale by
sept 29 JULES LE BLANC.